

Annemasse le 23/01/ 2023

à Monsieur le Directeur Académique
Le Cabinet - DSDEN 74
Cité administrative
Rue Dupanloup
74000 Annecy

Objet : nouvelles dispositions applicables en cas de grève pour les enseignants du 1^{er} degré.

Monsieur le Directeur Académique,

A quelques jours d'une mobilisation interprofessionnelle massive, les enseignant-es du premier degré ont été destinataires de nouvelles modalités de :

- déclaration d'intention de grève,
- recensement des non grévistes.

Le courriel reçu dans les écoles le 12 janvier, alors que l'échéance de déclaration est au 16, a semé le trouble chez les enseignant-es, les concentrant sur une problématique administrative, plutôt que sur l'enjeu de la contestation : le recul du droit à pension. Notre travail syndical aussi est, de fait, impacté.

Il est écrit que, l'ensemble des collègues, en charge d'élèves ou non ce jour-là, est dans l'obligation de déclarer une intention de grève, alors que le but initial est de permettre l'organisation d'un service minimum d'accueil. L'objet de cette déclaration d'intention semble donc détourné de son objectif ; aussi, nous nous interrogeons sur le sens de cette déclaration.

Les nouvelles dispositions du recensement des non-grévistes ne vont pas dans le sens d'une simplification des tâches des directeur-rices, surtout si la grève devait se prolonger. De plus, il est à craindre que la signature systématique des non-grévistes soit délicate et chronophage à obtenir. Si ce fonctionnement prévaut au « retrait de salaire », qu'advierait-il des collègues qui n'auraient pas émargé alors qu'ils exerçaient leur fonction ? Cela ne risque-t-il pas de créer des tensions dans les équipes et en particulier vers les directeur-trices ? Les recours pourraient être nombreux, surchargeant les messageries des services gestionnaires, des circonscriptions et des enseignant-es !

Le SE-UNSA 74 est pour le moins perplexe quant à la pertinence de cette procédure, communiquée à la dernière minute, sans information préalable aux organisations syndicales et aux directeur-trices eux-mêmes et **s'oppose à ce nouveau mode de recensement.**

Comptant sur l'attention que vous porterez à nos interrogations, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, mes respectueuses salutations.

Le secrétaire départemental
Emmanuel FUSS